



uniterre

MARS 2018

N° 2 63^E ANNEE

JAB 2518 N00S

WWW.UNITERRE.CH

ACCES À LA TERRE Ébauches
de solutions pour faciliter la transmission en dehors du
schéma traditionnel.

VEGANISME Entre utopie et réalité. Un
débat émotionnel, des réactions exacerbées. Rappel de
quelques faits à l'aune de la prochaine votation sur la
souveraineté alimentaire.

INTERVIEW Paiements directs : absurdités
du système et pistes de solutions. Eveline Dudda,
journaliste agricole, nous livre ses réflexions.

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT

UNITERRE, C'EST VOUS!

EDITORIAL

MICHELLE ZUFFEREY
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

S Samedi 7 avril, l'assemblée générale d'Uniterre aura lieu à Yverdon-les-Bains.

Nous comptons sur votre présence, chers membres et chers sympathisant-e-s.

Une assemblée générale n'est pas qu'une formalité, mais un moment pour vous exprimer, faire part de vos besoins.

C'est une occasion de mieux se connaître, de mieux se comprendre, de créer des liens et une appartenance commune.

Pour le Président et le bureau, c'est une opportunité non seulement de vous présenter ce qui a été réalisé mais aussi de vous exposer les projets à court, moyen et long terme et d'en parler avec vous, d'entendre vos avis, de débattre sur les objectifs et la stratégie d'Uniterre.

Et aussi sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Un des moyens est l'argent. Uniterre vit en grande partie grâce à vos cotisations, mais ça ne suffit pas. Il faut qu'Uniterre ait plus de membres et sur ce point vous pouvez nous aider. Parlez aux paysan-ne-s de votre région, convainquez-les de s'affilier. Parlez à vos ami-e-s, à vos client-e-s sur les marchés, pour qu'ils deviennent membres sympathisants d'Uniterre.

Le 7 avril, nous vous présenterons, entre autres, nos activités et nos projets de recherche de fonds à court et moyen terme. La recherche de fonds doit s'appuyer sur des projets concrets qui doivent être réalisés et l'idéal serait qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés ou validés par les membres. Et qu'ils répondent à leurs priorités.

A propos de priorités, 2018 est l'année de la votation¹ sur l'initiative "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous". C'est un enjeu de taille. Imaginez, si cette initiative est acceptée: alors toutes vos luttes pour les prix, pour la transparence, pour la traçabilité, pour l'équité, pour l'accès à la terre; toutes vos luttes durant lesquelles les décideurs vous renvoient à votre exploitation et en guise de réponse vous assèment, avec condescendance, des manques d'efficacité, d'efficience, la nécessité de mieux vous organiser, les lois du marché, l'Europe, le Monde, etc.; et bien si l'initiative est acceptée, toutes vos luttes seront des revendications légitimes car légales! Vous serez des partenaires de négociation à armes égales avec les autres acteurs du système. Ça vaut la peine de s'engager, non?

Pour cela, et pour tout le travail réalisé et en cours pour un prix du lait réellement équitable, mais aussi pour que les jeunes aient la place qui leur est due, il faut soutenir Uniterre.

LECTRICES, LECTEURS, si vous n'êtes pas encore membres d'Uniterre, devenez-le! •

¹Le 16 mars, les chambres voteront définitivement au sujet de l'initiative et nous saurons ensuite si la votation populaire aura lieu en septembre ou en novembre 2018.



L'IMAGE DU MOIS

Exploitation maraîchère abandonnée.

Les prix de reprises élevés rendent les reprises à la valeur vénale difficiles, d'autant plus que les charges maximales limitent l'endettement à 135 % de la valeur de rendement.

En Suisse, un peu plus de la moitié des agricultrices et agriculteurs ont 50 ans ou plus et ils sont près d'un tiers à n'avoir aucune perspective de reprise par leurs enfants. Un tiers des transmissions se fait hors du cadre familial et l'on peut estimer le pourcentage des jeunes agriculteurs en formation non issus de l'agriculture à environ 25 %. Il est difficile de trouver un domaine si on ne peut pas en hériter et il n'est pas non plus simple pour un paysan de remettre à quelqu'un hors de la famille.

dépendues! Cette loi règle l'achat, les limites de charges hypothécaires, le morcellement d'exploitations et de parcelles.

DIFFÉRENTS LEVIERS POUR FACILITER L'ACCÈS et la transmission des terres et des structures:

Pour un accès aux crédits d'investissement et la reconnaissance de la ferme il faut utiliser la marge de manœuvre cantonale pour baisser la limite pour la reconnaissance d'une ex-

l'exigence que les personnes qui demandent un appui à la reconversion doivent obligatoirement remettre leur domaine à une famille paysanne en place. Un projet de reconversion ne donne pas d'indications sur la viabilité d'une structure. L'exigence liée au fait que lors de l'obtention des crédits d'investissement, le domaine ne peut en aucun cas être démantelé pendant les 20 ans à venir pourrait être assoupli tant qu'une remise dans une

CRITÈRES TRANSPARENTS. Les critères pour la reconnaissance de l'exploitation doivent être transparents pour des nouvelles installations, notamment concernant l'application des mesures de politique agricole et en relation aux questions d'aménagement. La portée relative de cette reconnaissance doit être communiquée aux autres administrations. L'administration veillera à ne pas discriminer des exploitations n'ayant pas droit aux paiements directs. La question des constructions agricoles doit être transparente.

Il est nécessaire d'améliorer la transparence sur le marché foncier: à l'heure actuelle, beaucoup de transactions foncières se négocient "en bout de champ" entre futur retraité et voisin. Les jeunes n'ont pas toujours accès à ces informations. La Confédération et les cantons peuvent favoriser une meilleure transparence sur ce marché et recréer un certain dynamisme visant à favoriser le renouvellement de la population paysanne plutôt que l'accaparement des terres par quelques dizaines de milliers de paysans épuisés par le travail.

L'administration est invitée à créer un pool permettant aux exploitants et aux jeunes agriculteurs de signaler les offres et les demandes pour des terres agricoles et des unités de production à exploiter.

FAVORISER LES PROJETS NOVATEURS. Comment mettre en place un système de "couveuses agricoles" permettant à des jeunes de tester leur projet de vie sur un domaine existant, en favorisant le lien entre exploitants installés et nouvelle génération? Des systèmes existent déjà en France ou en Hollande. En France la fondation Terres de Liens dispose de "couveuses", c'est-à-dire d'espaces où de jeunes agriculteurs peuvent lancer et tester leur activité sur une période de deux ou trois ans. Quelles seraient les possibilités, sous contrôle pour éviter toute forme de spéculation, d'autoriser les associations ou collectivités favorisant l'installation des jeunes et familles paysannes, à acquérir des terres pour les attribuer aux intéressés tel que cela existe en France par exemple avec Terre de Liens. La loi (LDFA) pourrait être modifiée dans ce sens: "Acquisitions par les pouvoirs publics: L'acquisition par la collectivité ou par ses établissements est autorisée quand le fermage est destiné à des exploitants à titre personnel qui ne peuvent pas reprendre d'exploitation au sein de la famille." (art.65 nouveau). En France également, certains organismes étatiques (p. ex. communautés de communes) ou privés avec une vocation de service public (p. ex. SAFER, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) peuvent faire l'acquisition d'exploitations ou de terres pour les rétrocéder à des porteurs de projets. Pour que ce genre de démarche atteigne ses objectifs, il faut toutefois que la sélection des projets et des candidats à l'installation s'effectue selon des critères de compétence impartiaux et que ces institutions foncières ne soient pas détournées de leur vocation première. •

Ces éléments sont des premières pistes de solution. Quelles sont vos expériences, vos réflexions, vos idées?

LISTE DES PROJETS FAVORISANT L'ACCÈS À LA TERRE

www.uniterre.ch/fr/accesTerre-liens

COMMENT FACILITER LA TRANSMISSION ?

ACCÈS À LA TERRE

RUDI BERLI

AGRICULTEUR ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Il faut donc agir! L'avenir doit appartenir à tous les paysans et paysannes. La nouvelle réforme agraire doit être accompagnée par les institutions, par les organisations professionnelles et la société civile. Les administrations cantonales doivent être tenues de publier les principaux points relatifs à une nouvelle installation sur la page internet du Service d'agriculture et indiquer une personne compétente pour répondre à des questions y relatives.

L'accès à la terre, à l'outil de production ainsi qu'aux structures économiques est essentiels. En effet, il s'agit de trouver une solution financièrement acceptable pour permettre l'installation, mais aussi pour répondre aux besoins économiques des cédants. Cette question n'est pas l'apanage de la Suisse. En fin d'article vous trouverez le lien vers une liste avec de nombreuses initiatives suisses et quelques pistes en Europe qui existent déjà pour soutenir l'accès à la terre.

Au niveau politique, il est grand temps d'en finir avec une évolution structurelle de destruction de l'agriculture paysanne. Force est de constater que les petites exploitations sont toujours discriminées et que même la vulgarisation et l'enseignement agricole privilégient encore la croissance. Ceci alors qu'il est clair que ce n'est pas la taille d'une ferme qui définit sa viabilité économique et agromatique.

La base juridique principale est le droit foncier rural en vigueur depuis 1991. Ce texte important a pour objectif de favoriser les fermes paysannes familiales, de renforcer les exploitants à titre personnel et les fermiers ainsi que de limiter la pression financière sur les terres. Les notions de valeur de rendement, de non-morcellement et de favorisation de la transmission familiale doivent être

exploitait à 0,6 UMOS et augmenter la limite d'âge pour l'octroi d'aide à l'installation à 40 ans. Limiter les prix maximum des parcelles ou exploitations si le prix dépasse 5% de la moyenne régionale. En Suisse, la limite de charge (135% de la valeur de rendement) ne suffit très souvent pas à financer l'acquisition d'un domaine à la valeur vénale, qui est en moyenne deux fois et demi plus élevée que la valeur de rendement. C'est pourquoi il faut supprimer la limite d'endettement.

Au niveau de la loi (art.9) il faut également fixer une exception au principe de l'exploitation à titre personnel pour les initiatives d'agriculture contractuelle. Une motion dans ce sens (Jans) est d'ailleurs pendante au Parlement. L'art. 60a LDFA permettant une exception à l'interdiction de partage matériel si: "le partage matériel sert principalement à améliorer les structures d'autres entreprises agricoles", doit être supprimé. De même l'alinéa b. devrait être modifié comme suit: "*il est avéré* qu'aucun parent titulaire d'un droit de préemption ou d'un droit à l'attribution ou tiers n'entend reprendre l'entreprise agricole pour l'exploiter à titre personnel et aucune autre personne qui pourrait demander l'attribution dans le partage successoral ne veut reprendre l'ensemble de l'entreprise pour l'affermier (art. 11, al. 2)".

RECONNAISSANCE D'ORGANISATIONS COLLECTIVES.

Dans la PA 2022 les nouvelles formes d'organisation et de travail au sein des fermes qui proviennent des nouvelles générations doivent être reconnues. Reconnaissance des formes collectives, droit à installer des ateliers de transformation et de vente en zone rurale. Le droit français, par exemple, offre la forme juridique du GAEC (Groupe-ment agricole d'exploitation en commun). Il s'agit d'une société de personnes au sein de laquelle tous les associés sont considérés comme des exploitants individuels, mais qui est plus flexible que les communautés d'exploitations que nous connaissons en Suisse. Il faut supprimer dans l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social (OMAS)

exploitation mixte (par ex. vignes et céréales) ne mettrait pas en péril le domaine existant, mais permettrait à de nouveaux jeunes formés de s'installer avec un projet à forte valeur ajoutée (petite surface). Les administrations cantonales devraient définir une pratique concernant des fermages à durée plus courte, l'affermage parcellaire et les conséquences d'un affermage pour une exploitation. Cette information doit être disponible pour les personnes concernées. Dans le cas d'une volonté de régularisation d'un contrat informel, l'administration est invitée à définir une procédure simple de gestion des éventuels problèmes (rétrocession de paiements directs, sanctions). Les exploitants doivent pouvoir soustraire sans autre justification certaines surfaces au droit aux paiements directs. Cela peut ouvrir le processus à une reprise par étapes. Une telle démarche pourrait aussi être encouragée financièrement.

Lorsque les collectivités publiques sont propriétaires de domaines ou de terres la démarche doit être exemplaire. Lorsqu'un exploitant/fermier part à la retraite, ses domaines ou terres ne devraient pas être remises d'office aux voisins. Pourquoi ne pas mener une réflexion proactive pour offrir des opportunités d'installation pour de jeunes formés sur présentation de dossiers? Pour les surfaces dont l'Etat est propriétaire l'administration est invitée à définir des critères d'attribution qui permettent à des jeunes agriculteurs-trices de soumettre leur offre.

Les administrations cantonales sont invitées à sensibiliser les communes sur la question de l'accès à l'affermage pour des jeunes agriculteurs-trices. Lors de l'attribution des fermages, l'administration pourra favoriser les exploitants qui sont favorables à un affermage ou un sous-affermeage pour des jeunes agriculteurs-trices.

La reconnaissance en tant qu'indépendants auprès des assurances sociales doit être facilitée par l'administration. Les contrôles alimentaires et les contrôles OPPr doivent être simples et peu coûteux. L'information y relative doit être facilement accessible.

VÉGANISME ENTRE UTOPIE ET RÉALITÉ

SOCIÉTÉ

VANESSA RENFER
AGRICULTRICE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

RUDI BERLI
AGRICULTEUR ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

La prise de conscience alimentaire des populations occidentales a ravivé avec force le mouvement vegan. Les réseaux sociaux s'en font l'écho de façon débridée. Il a dès lors semblé utile de rappeler quelques faits, à l'aune de la prochaine votation sur la souveraineté alimentaire.

Le véganisme est un mode de vie qui consiste à refuser la consommation ou l'utilisation de tout produit issu des animaux ou de leur exploitation. Viande, poisson, produits laitiers et œufs sont ainsi bannis, de même que le miel, les articles en cuir, en laine, en soie, en fourrure, en cire d'abeille, les cosmétiques à base de substances animales, les médicaments testés sur les animaux, et l'exploitation des animaux dans les loisirs (zoo, cirque, parc aquatique, équitation) ou pour certaines tâches (chiens policiers, animaux de trait). Cela découle d'une idéologie, l'antispécisme, qui a pour postulat de réfuter la différence de statut entre l'humain et l'animal. Mis sur un pied d'égalité avec l'animal, l'humain n'aurait

ainsi plus le droit de l'utiliser. Les estimations, variables d'un pays à l'autre, font état de quelques 0.5 à 4% de la population qui se déclare végane (Europe). En Suisse, selon la Société Vegan Suisse, ils seraient environ 1%. (Source: fr.wikipedia.org article Véganisme).

Dans cet article il ne saurait être question de juger de choix individuels concernant un régime alimentaire. Mais si ces choix individuels deviennent une revendication politique un certain nombre de questions s'imposent. Concrètement, quelles seraient les conséquences de l'extension de ce mode de vie à une plus large échelle ?

VÉGANISME ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE. Deux tiers des surfaces agricoles utiles mondiales sont des pâturages, steppes, prairies, déserts semi-arides, prairies de montagnes. Ce taux est identique en Suisse. La plupart de ces surfaces ne se prêtent pas à la culture en terres ouvertes. La coexistence entre herbivores et pâturages peut renforcer la teneur en humus de ces surfaces. Ainsi elles peuvent fixer du carbone atmosphérique et refroidir le climat. Et n'oublions pas non plus l'apport irremplaçable du fumier dans la fertilisation de nos cultures : c'est là aussi un fait que les premiers paysans ont rapidement compris, l'élevage des animaux garantit non seulement un apport alimentaire précieux, mais aussi un engrais gratuit, facile à stocker et à utiliser, et écologiquement parfait.

Des terres ouvertes travaillées avec de grandes machines et fertilisées avec de l'azote synthétique émettent au contraire des gaz à effet de serre. Se priver, en Suisse comme dans le monde, des apports alimentaires fournis par les produits animaux revient à reporter l'ensemble de nos besoins sur le 30% de surface agricole adaptée à la production d'aliments directement consommables par l'être humain (au contraire des herbages qui doivent être transformés par les estomacs des ruminants). Ces surfaces étant largement insuffisantes pour nourrir une population qui augmente continuellement, il faudrait alors augmenter considérablement nos importations et intensifier de façon démesurée nos manières de cultiver, alors que la population réclame à cor et à cri plus de bio et moins de phyto.

VÉGANISME ET UTILISATION DES SURFACES AGRICOLES. La Suisse a été historiquement l'exemple parfait de l'adaptation de sa population aux ressources disponibles. Pays de montagnes, d'alpages et de collines, les paysans qui nous ont précédés ont su tirer avantageusement parti de la topographie et du climat. Les vignes dans les coteaux exposés, les cultures vivrières en plaine ou sur les surfaces les plus pratiques à travailler, et le bétail dans les zones pentues, difficiles d'accès. Et maintenant, la population urbaine se réjouit des paysages façonnés par cette utilisation, les pistes de ski n'étant qu'un exemple parmi d'autres. Néanmoins, il serait intelligent de limiter la construction d'écuries géantes dans les plaines où l'on peut faire pousser des légumes par exemple.

VÉGANISME AU NIVEAU GLOBAL. Le monde occidental, disposant de pléthore d'aliments en tout genre, et coupable d'un gaspillage alimentaire honteux, peut (encore) se permettre de faire le difficile et de refuser certains aliments pour des raisons gustatives ou éthiques. Dans les faits, pour une part importante de la population mondiale, obtenir sa nourriture quotidienne en suffisance est un combat, et l'on ne saurait se passer de la capacité unique des ruminants à transformer de l'herbe, indigeste pour l'homme, en protéines animales nutritives. Selon la FAO 70% des ruraux pauvres dans le monde élèvent des animaux et dépendent de cette activité pour subvenir à leurs besoins et 200 millions de personnes dépendent exclusivement de l'élevage pour leur survie ; pensons par exemple aux Inuits ou aux populations vivant dans des steppes arides où les cultures sont inexistantes. Mais les animaux ne fournissent pas seulement nourriture et peaux. Au niveau mondial ce sont près d'un milliard de paysans qui travaillent manuellement, 430 millions travaillent avec la traction animale et seulement 30 millions utilisent l'énergie fossile avec des tracteurs pour leur production. La traction animale représente donc une source d'énergie très importante pour les populations rurales mondiales et permet un rapport favorable entre énergie investie et récoltée. Ceci est d'autant plus important que notre agriculture "moderne et





productiviste" utilise aujourd'hui près de 7 calories pour en produire 1 alors qu'il y a 60 ans elle n'utilisait qu'1 calorie pour en produire 2.

ÉLEVAGE ET BIODIVERSITÉ. "Nous devons accroître la résilience de nos approvisionnements alimentaires, en conservant et en déployant l'éventail le plus large possible de ressources génétiques, vitales et irremplaçables. Le réchauffement de la planète met également en péril l'ensemble des ressources génétiques et alourdit la pression sur la biodiversité. Nous avons besoin de ces ressources pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique" (Müller, sous-directeur FAO). L'afflux de la demande mondiale de viande, de lait et d'œufs a entraîné une forte dépendance à l'égard des animaux à rendement élevé qui sont reproduits de façon intensive pour uniformiser les produits. L'essor rapide de la production animale industrielle ciblée sur une palette très restreinte de races est la plus grande menace mondiale à la diversité des animaux de ferme. Selon la FAO il y a aujourd'hui environ entre 8'200 et 14'800 races animales domestiques répertoriées. Sous la pression de l'industrialisation de l'agriculture une race disparaît tous les mois et 2'500 sont menacées d'extinction. Cette perte menace la sécurité alimentaire, notamment par rapport aux changements environnementaux et aux maladies émergentes. La conservation des ressources zoogénétiques "in situ", dans les élevages paysans, est un atout majeur qui n'est pas encore suffisamment reconnu et valorisé.

La disparition de l'élevage impliquerait automatiquement une régression progressive des prairies permanentes et des alpages au profit d'une extension rapide des zones boisées. Ces prairies correctement gérées sont des trésors en termes de biodiversité, et la perte serait considérable. Elle le serait également par rapport à la richesse de nos paysages, si variés, façonnés patiemment par les générations qui nous ont précédés. Quant à un monde où les animaux domestiques seraient rayés de la carte, quelle tristesse!

LA PEUR DE LA MORT. Philosophiquement, les partisans du véganisme refusent d'être responsables de la mort ou de l'utilisation d'un animal pour la satisfaction du seul plaisir gustatif, alors que d'un point de vue nutritionnel, ils affirment pouvoir se passer de viande et de produits d'origine animale. Cependant, le consensus n'existe pas sur la valeur nutritionnelle du régime vegan (malgré tout, n'oublions pas que tous les pratiquants de ce régime doivent prendre des compléments alimentaires, et que nombreux sont ceux qui abandonnent cette pratique pour revenir au régime omnivore). D'autre part, la volonté d'éradiquer la souffrance animale est un leurre: dans le monde sauvage, la mort, la souffrance et la peur sont des composantes constantes de la vie animale, chaque être se trouvant le long de la chaîne alimentaire, la proie de l'un et le prédateur de l'autre. A cet égard, le véganisme semble être la résultante d'une société qui n'est plus

en mesure d'appréhender, ou de supporter la mort et qui essaie tant bien que mal de la combattre, de l'annihiler, en s'attaquant à l'élevage. C'est aussi une société qui a perdu ses racines paysannes et qui semble surprise d'apprendre que pour avoir un steak dans son assiette, un animal a été élevé puis abattu. Si les modes d'élevage industriel sont hautement critiquables à plus d'un titre, l'élevage paysan familial, dans des structures modestes, en accord avec la taille des pâturages, conserve le lien authentique Homme-animal et permet de satisfaire à des critères éthiques. La relation entre animal domestique et éleveur n'est pas une domination à sens unique. Les éleveurs sont en étroite relation avec l'animal, au quotidien, au rythme de l'animal et durant toute sa vie, lui procurant nourriture et soins de santé. Dans ce débat, nous avons tous un rôle à jouer. En tant qu'éleveur, c'est de promouvoir un mode d'élevage respectueux: des animaux plus rustiques et qui ont un accès prépondérant à la pâture, un recours minimal aux aliments concentrés, des effectifs plus restreints qui permettent un meilleur contrôle des maladies infectieuses et une véritable reconnaissance de la valeur de la vie animale dans notre alimentation. Mais les paysannes et paysans doivent pouvoir compenser un nombre d'animaux plus faible par une plus grande qualité et en conséquence, un prix rémunérateur.

Le véganisme a tout de même le mérite de faire réfléchir le consommateur de viande sur ses habitudes alimentaires. Si la critique des niveaux élevés de consommation de viande dans les sociétés occidentales est fondée, l'observation d'un interdit et la moralisation d'une pratique alimentaire comporte le danger d'une source d'intolérance potentielle. Par ailleurs, le FIBL a évalué un scénario d'une alimentation globale sur la base d'un maximum de production végétale directement valorisable par les humains, à côté d'une production valorisée à travers l'élevage, pour répondre à l'objectif d'une production suffisante de nourriture pour une population croissante. Dans ce scénario, l'élevage des cochons et des volailles en tant que concurrents directs pour l'alimentation humaine doit être fortement réduit au niveau global alors que la part des ruminants au contraire doit augmenter. La quintessence de cette étude: les animaux font partie d'une économie circulaire et doivent être élevés selon leurs besoins. C'est une combinaison d'animaux, d'arbres, de champignons et de plantes cultivées qui crée une agriculture durable. Les animaux utilisent ce que les hommes ne peuvent pas utiliser (herbe, paille et déchets de culture) et fournissent nourriture, énergie et fumure.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE permet de revaloriser la production locale et nourricière. L'importation massive de fourrages pour le bétail montre que le système actuel dysfonctionne et que nous devons réfléchir à la quantité de bétail que le territoire peut héberger et nourrir. Cela passe inévitablement par une diminution de la consommation de viande, consommation qui doit être adaptée aux besoins de chacun.

Mais cela se fera au profit d'une utilisation plus durable des ressources, d'une réduction du gaspillage, du respect des besoins des populations dont les terres ont été séquestrées pour nourrir nos vaches, et d'une meilleure rémunération des paysannes et paysans suisses. A cet égard, nous serons tous gagnants, humains, animaux et environnement unis dans le cycle de la Vie. •

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET TRAVAIL

EXTRAIT DE "BIEN-ÊTRE ANIMAL ET TRAVAIL EN ÉLEVAGE"
DE JOCELYNE PORCHER,
INRA EDITIONS ET EDUCAGRI EDITIONS, 2004

"L'animal de partenaire ou d'objet du travail, devient donc machine à produire, ou chose produite. Ce changement de statut de l'animal va de pair avec un changement du statut du paysan qui devient producteur. Les transformations du travail (intensification du travail, réduction des temps improductifs, mécanisation, augmentation du nombre d'animaux par travailleur, raccourcissement des cycles de production) entraînent un changement profond de relation entre éleveurs et animaux. Pour les animaux d'élevage, la vie se voit ramenée à sa plus simple expression productive, les relations entre congénères, et entre humains et animaux, sont réduites ou empêchées, l'expression des comportements libres des animaux est drastiquement réduite ou interdite par des systèmes de contention de plus en plus contraignants, le corps des animaux est formaté par la génétique ou par les techniques appropriées pour le système industriel (volailles, cochons, lapins) ou intensifié (bovins). Pour les éleveurs, le travail est réduit à sa rationalité économique produire. [...]

A la différence de ce qui a pu exister au cours des dix mille ans d'élevage qui ont précédé notre ère industrielle, la souffrance des animaux devient un phénomène structurel. Ce ne sont plus des animaux qui souffrent, victimes de la violence personnelle d'êtres humains, mais des millions d'animaux, victimes d'un système conçu sur le déni du caractère vivant de l'animal et de sa capacité à souffrir. Face à cette souffrance animale existe une souffrance des êtres humains au travail qui ont perdu également la possibilité d'exprimer des comportements libres, le sens de leur métier, et bien souvent leur dignité. Cette souffrance humaine est moins visible que la souffrance des animaux car face à la souffrance et pour tenir au travail, les êtres humains se défendent (par le cynisme, la compassion, l'idéologie productiviste)." •

SUBVENTIONS OU RENTES ?

INTERVIEW

EVELINE DUDDA
JOURNALISTE AGRICOLE

PROPOS RECUEILLIS PAR
ULRIKE MINKNER
VICE-PRÉSIDENTE D'UNITERRE

Les paysannes et les paysans seraient des grands bénéficiaires de l'aide sociale et feraient mieux de devenir de vrais entrepreneurs, entendons-nous de temps à autre. Comment expliquer les paiements directs à la population ? Quelles sont les faiblesses du système ? Avons-nous des propositions d'amélioration ? Eveline Dudda est journaliste agricole et elle connaît bien le sujet des paiements directs.

Madame Dudda, les paiements directs ne sont pas des subventions, quelle est la différence ?

La production est plus chère en Suisse qu'à l'étranger en raison de ses coûts élevés, c'est un fait incontesté. C'est la raison pour laquelle, autrefois, la Confédération a subventionné la production directement, c'est-à-dire avec des subventions. Lors de son adhésion à l'OMC, la Suisse s'est engagée à les supprimer. Cependant, cela ne change rien au contexte des coûts élevés en Suisse et le gouvernement a promis aux paysans de leur donner de l'argent sous la forme de paiements directs. Ces paiements ont été couplés à des prestations qui n'ont, si possible, aucun lien avec la production. En lisant la Vue d'ensemble de la PA 2020, j'ai remarqué que le Conseil fédéral utilise maintenant le terme de "rentes". Pourtant, une rente désigne un revenu sans contrepartie.

Du budget de 3,5 milliards de francs que la confédération a attribué à l'agriculture, 2,7 milliards sont alloués aux paiements directs. Les paysannes et les paysans profitent-ils de cet argent ?

C'est une question difficile. Il est vrai que seule une poignée de fermes survivraient sans paiements directs, notamment les exploitations qui peuvent commercialiser leurs produits dans un secteur très haut de gamme. Mais, quelqu'un doit payer. Soit en passant par les impôts et les paiements directs, soit par des prix plus élevés dans les magasins. Étant donné que les ménages ayant des revenus modestes paient moins d'impôts, on pourrait dire que le système des paiements directs est un peu plus social du point de vue des consommateurs.

D'accord pour les consommateurs, mais est-ce aussi vrai pour les paysannes et les paysans ?

Oui et non. Pour certaines exploitations, le compte est bon. Mais il y a également des fermes qui reçoivent peu de paiements directs, malgré des coûts de production très élevés. Lorsqu'on analyse les données comptables de fermes biologiques, on constate qu'elles reçoivent souvent plus de paiements directs, mais cela ne se reflète pas tel quel dans le revenu. On voit donc qu'une partie des paiements directs est absorbée par le commerce ou le marché en aval.

Les paysannes et paysans dépendent de plus en plus des paiements directs, c'est très désagréable.

Je comprends, surtout, d'autant plus que ces contributions peuvent changer n'importe quand. Le gouvernement et la

politique élaborent des outils pour encadrer le travail des agriculteurs. Mais ni l'un, ni l'autre n'ont un rapport étroit avec la pratique et cela produit des absurdités comme dans la PA14-17.

Qu'entendez-vous par absurdités ?

L'argument principal pour la PA14-17 était l'affirmation qu'il y avait trop d'animaux de rente et qu'il fallait réduire leur nombre en raison des émissions d'ammoniac, etc. Pour y arriver, il y avait un moyen très simple : à l'époque, il y avait une contribution pour animaux et elle était liée à une charge maximale de bétail par hectare. Il suffisait de diminuer cette charge maximale. Mais cette solution était trop banale pour les architectes de la PA14-17. À la place, ils ont supprimé la charge maximale par hectare, introduit une charge minimale et convaincu le Parlement que le nombre d'animaux allait baisser avec la suppression des contributions pour animaux.

À ma connaissance, le nombre d'animaux n'a pas vraiment diminué pour autant.

Exactement. Et pourquoi aurait-il baissé ? Il serait absurde de laisser l'étable à moitié vide pour la seule raison qu'on a supprimé les contributions pour animaux. Cet exemple montre que le Parlement est victime de mauvaises prévisions.

Croyez-vous que ce n'était pas un fait isolé ?

Certainement. Observons un autre point central de la PA14-17, à savoir le transfert de fonds vers les régions de montagne. Ce transfert a bien eu lieu, mais je doute fort que cela se soit passé comme la population et beaucoup de parlementaires l'ont imaginé. Les petites fermes, qui dépendent principalement du travail à bras d'homme et dans des conditions difficiles n'en ont pas vraiment profité. Par contre, il y a de grandes exploitations extensives qui ont reçu 150'000 francs de plus, comme ça, d'un jour à l'autre, grâce à la PA14-17. Là, on peut vraiment parler de rentes.

Qui sont les perdants et les gagnants du système actuel ?

Je crois qu'on peut ramener cette question à une simple formule : à celui qui a, il sera donné ! Celui qui a beaucoup de terrain et qui l'exploite avec peu d'efforts, celui-ci reçoit beaucoup de paiements directs. Ces exploitations peuvent même encore s'agrandir, grâce à ce qui leur reste en fin d'année. Pour les petites fermes et celles qui ont une grande charge de travail, ce n'est pas possible.

L'initiative pour la souveraineté alimentaire essaie de contrecarrer certaines tendances de la politique agricole actuelle. Ainsi, on demande une gestion des quantités en main des paysans et le maintien des mesures de régulation à la frontière. Y voyez-vous une possibilité de sortir du piège des paiements directs ?

Je pense que cette initiative est courageuse. La protection des frontières et la gestion des quantités sont des outils qui pourraient certainement y contribuer. À mon avis, l'échec d'une gestion des quantités réside dans la perte de solidarité dans le monde agricole. C'est une conséquence de notre système. Autrefois, tous les paysans profitaient d'un prix plus élevé, donc, ils se battaient ensemble. Aujourd'hui, il y a une lutte pour la terre, puisque la terre est pratiquement la seule référence pour les paiements directs. Les paysans sont devenus des concurrents. "Diviser pour mieux régner" disait César et il avait raison. Si les paysans se battent entre eux au lieu de s'unir pour lutter contre l'ouverture des frontières, le Conseil fédéral aura la partie belle pour façonner la politique agricole selon les souhaits de l'économie. •

COMMERCE INTERNATIONAL

MICHELLE ZUFFEREY
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Le 23 janvier dernier, Uniterre a participé à une rencontre d'échange sur le thème du commerce agricole international. Elle a réuni une trentaine de représentant-e-s d'organisations de développement, de la protection de l'environnement, du commerce équitable, du monde agricole et des Verts. Le point de départ de cette rencontre : les initiatives Souveraineté alimentaire et Fair Food et, en point de mire, l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cette rencontre avait pour but de réfléchir ensemble un cadre pour que le commerce des denrées alimentaires soit (plus) durable et permette aux familles paysannes des pays du sud de vivre. De manière presque unanime, il a été reconnu que les 2 initiatives amèneraient une amélioration des conditions de production et de vie des producteurs du sud. Les doutes émis concernaient les producteurs de denrées de masse, non différenciables (critères standards de qualité et provenance non déterminante) : soja, huile de palme, bananes cavendish (la "Chiquita"). En effet, ces produits ne sont pas déclinés en fonction de leur qualité ou de leur provenance, contrairement, par exemple, à certains cafés ou thé, qui se sont développés en produits de niche (le café arabica sauvage des Hauts-Plateaux éthiopiens, le thé flowery pekoe d'Assam) et, peuvent prétendre à un prix d'achat plus élevé. Toutefois, ce n'est pas une garantie ni d'un prix "juste" pour les producteurs, ni de transparence et traçabilité pour les consommateurs. Alors comment garantir cela ? Et comment le garantir pour tous les produits ? Par la mise en place d'un système de contrôle et de critères sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle internationale ? Par des mesures d'accompagnement étatique ou d'aide au développement ? Non, si le but est de maintenir le système en le rendant juste plus supportable. Oui, s'il s'agit de mesures de transition vers d'autres rapports commerciaux à l'échelle mondiale tels que le préconisent les deux initiatives. •

RETOUR SUR L'AG 2018 D'ECVC

BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Tous les représentants des syndicats paysans européens - membre de la Coordination Européenne de la Via Campesina (ECVC) - se sont retrouvés les 14, 15 et 16 janvier 2018 à Bruxelles pour sa XI^e Assemblée Générale. Michelle Zufferey et moi-même représentons Uniterre pour cette AG. Au total, nous étions environ 50 personnes.

Au programme : assemblée des jeunes et assemblée des femmes le dimanche, suivies des 2 jours d'assemblée générale. L'AG s'est clôturée par une action menée le lendemain matin face aux bureaux de la Commission européenne pour protester contre le processus actuel de réglementation des OGM mené par les institutions européennes et, en coulisses, par l'industrie biotechnologique. Une nouvelle étape importante a été franchie lors de cette rencontre de lutte pour la souveraineté alimentaire, renforçant toujours plus le mouvement paysan et la convergence régionale en Europe.

BILAN. Nous sommes reparties la tête bien farcie après 3 jours intenses de réunions ! Mais aussi le cœur rechargé à bloc de toute cette belle énergie militante, humaine et solidaire que nous partageons tous au sein du mouvement Européen ! •

COMPTE-RENDU COMPLET

www.uniterre.ch/fr/ag-ecvc18

COMPTES ET BILAN 2017

SOUMIS À L'AG DU 7 AVRIL 2018

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

L'assemblée générale d'UNITERRE est fixée au samedi 7 avril 2018 à 10h à Yverdon, café Le Tempo, quai de la Thièle 3 (à 5 minutes du P+R de la gare)

ORDRE DU JOUR

1. PV de l'AG du 7 avril 2017
2. Rapport de la Présidence
3. Rapport du secrétariat
4. Rapport sur l'initiative souveraineté alimentaire
5. Comptes 2017, rapport des vérificateurs
6. Budget 2018
7. Adoption des rapports, des comptes et du budget
8. Nouvelles orientations 2018-2019 pour Uniterre
9. Discussion autour de la présidence
10. Divers
Apéro dinatoire

13H30-14H30 - l'AG sera suivie d'une présentation du projet de collecte de données dans le milieu agricole: le projet Barto et son alternative le projet ADA, présenté par Alain Sandoz. •

BRIGADE PAYSANNE

La Brigade Paysanne se met en place tout doucement: 3 brigadistes ont testé le concept. A ce jour, nous avons reçu une quinzaine d'inscriptions de brigadistes, ce qui est super! Mais peu de demandes de paysan-ne-s! Alors chères paysannes, chers paysans, si vous avez besoin d'aide, afin de dégager du temps pour vous engager à Uniterre ou dans d'autres causes, faites appel à la brigade paysanne! Envoyez un email à brigade@uniterre.ch en indiquant les informations suivantes: votre nom, lieu, le jour, le nombre d'heures d'entraide souhaité, pour quel travail/tâche, le motif de l'absence, votre contact et si vous avez des remarques. plus d'infos www.uniterre.ch/brigade •

COOPÉRATIVE "LAIT ÉQUITABLE"

SÉANCES D'INFORMATION:

- jeudi 15 mars 2018 à 20h au stand de Vernand, à Romanel
- jeudi 22 mars 2018 à 20h au Café de la Poste, à Glovelier

Si vous souhaitez participer au lancement d'un beau projet et être enfin acteur du changement, rejoignez nous! plus d'informations: Berthe Darras 079 904 63 74 – b.darras@uniterre.ch •

PÉTITION LAIT

A ce jour, nous avons récolté plus de 16'000 signatures! Bravo et merci! La pétition sera déposée très prochainement (date à confirmer). Si vous avez encore des feuilles pleines de signatures renvoyez-les au bureau d'Uniterre, au plus vite. MERCI! •

COMMISSION "GRANDES CULTURES"

Uniterre se repositionne sur la thématique "Grandes Cultures" et notamment le sujet des importations de blé. Si vous voulez participer, contactez info@uniterre.ch •

PERTES ET PROFITS 01.01.2017 - 31.12.2017

CHARGES		PRODUITS	
5	Charges de personnel	3	CA des ventes et prestations de services
5005	Indemnité de défraiement pour la présidence	3000	Abonnements toutes sections confondues
5083	Déplacements du personnel (Transp.&Héberg.)	3001	Cotisations EMB
52	Charges de personnel	32	Ventes
520	Charges de personnel	320	Ventes de marchandises
5200	Salaires de base	3205	Don
527	Charges sociales	3210	FDL - Participation des sections
5270	AVS, AI, APG, assurance-chômage	3320	Ventes diverses- matériel
5271	Caisse d'allocations familiales	3330	Rentrées diverses
5272.1	Prévoyance professionnelle	3335	Rentrées travail, 1 % ACP (Tournerève)
5273.1	Assurance-accidents	3340	Droits paysans Pain pour le Prochain
5274.1	Assurance IJM	3340.2	Droits paysans conférence
5274.3	Indemnités journalière maladie	3347	Education 21 - dossier pédagogique lait
528	Autres charges de personnel		
5281	Frais de voyages/transport		
5283	Frais forfaitaires/participation loyer		
5284	Frais de représentation, téléphones, divers		
6	Autres charges d'exploitation		
6000	Loyer		
6310	Primes d'assurance responsabilité civile		
6350	Cotisation ECVC		
6355	Cotisation EMB		
65	Charges administration et informatique		
6500	Matériel de bureau, imprimés, photocopie		
6513	Frais de port		
6520	Abonnements et journaux		
6521	Soutien divers associations		
6530	Téléphones		
6540	Frais assemblées		
6545	Frais activité ponctuelle-conférence		
6550	Frais manifestations		
6551	Nouvelle maquette nouveau journal		
6552	Impression journal		
6553	Envoi journal		
6558	Education 21 dossier pédagogique		
6560	Frais matériel publicitaire & propagande		
6565	Frais de traductions		
6570	Frais divers		
6571	Matériel informatique-entretien		
6572	Abonnement nom de site, switch etc.		
66	Publicité		
664	Organisation conférences, rencontres		
6642	EMB conférence, discussion Bruxelles		
6685	Marque lait équitable FR/ALL		
6800	Intérêts, frais bancaires		
6840	Frais de banque et des chèques postaux		
8900	Impôts cantonaux et communaux		
		Différence (perte)	25'968.01
	362'928.41		362'928.41

BILAN FINAL 01.01.2017 - 31.12.2017

ACTIFS		PASSIFS	
1	Actifs	2	Passifs
10	Actifs	20	Dettes à court terme
100	Liquidités et titres	230	Passifs transitoires
1060	RAIFFEISEN 28496.55	2300	Charges à payer
1062	RAIFFEISEN DON 4966 7	2310	Abonnements payés d'avance
130	Actifs transitoires		
1300	Actifs transitoires		
		Différence (découvert)	11'903.41
	137'219.04		137'219.04

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE APPEL À DONS

Une campagne de crowdfunding (financement participatif) est en cours pour financer la campagne de votation pour l'initiative "pour la souveraineté alimentaire".

<https://wemakeit.com/projects/ernaehrungssouveraenitaet-2018> •

EXPO ITINÉRANTE

Le projet d'expo itinérante sur la souveraineté alimentaire est le fruit d'une coordination entre la Plateforme SA (qui regroupe 13 associations membres de la Fédération Genevoises de Coopération), l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire, Pain pour le Prochain et E-Change.

L'expo est composée d'une douzaine de panneaux, un par thème. Elle sera présentée abritée sous 3 tentes, pour une durée d'exposition de 5 à 7 jours par lieu. Des bénévoles seront sur place pour répondre aux questions.

LANCEMENT DE L'EXPO ITINÉRANTE :

à la foire agricole Bio de Moudon - du 11 au 13 mai 2018

D'autres dates sont en préparation.

APPEL AUX PAYSANS D'UNITERRE ! Si vous voulez accueillir l'exposition lors d'événements sur votre domaine ou dans votre région, ou si vous voulez donner un coup de main à l'organisation de cette expo, contactez-nous!

contact: info@souverainete-alimentaire.ch •

HUILE DE PALME

Dans son dossier sur le système RSPO (pour Roundtable on Sustainable Palm Oil) publié le 23 février 2018, la coalition suisse sur l'huile de palme critique vertement le label. La certification RSPO est de la poudre aux yeux, puisque même après 15 ans d'existence, le label n'est toujours pas synonyme de durabilité écologique et sociale. La coalition sur l'huile de palme exige donc l'exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, y compris si celle-ci est labellisée RSPO. [...]

Uniterre est à l'origine de toute la démarche pour exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec la Malaisie. Tout a commencé en août 2015 déjà. Uniterre a fait un gros travail de coordination et de coalition avec d'autres organisations (ONGs, Fondation Bruno Manser, FRC, FSPC, etc.) pour s'opposer à la présence de l'huile de palme dans l'accord de libre-échange avec la Malaisie. [...]

Communiqué complet: www.uniterre.ch/cp-palme180223 •

Bonne nouvelle! Le 28 février, le Conseil National a soutenu, par 140 voix contre 35, une motion excluant l'huile de palme du futur accord de libre-échange avec la Malaisie. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur ce dossier. •

LA JEUNESSE EN ACTION !

Le 18 janvier 2018 a eu lieu la première rencontre jeunes, qui marquait la relance de la commission jeunes d'Uniterre. 26 jeunes de Genève, Vaud, Jura et Suisse-Allemande ont répondu présent-e-s! Trois thématiques sont clairement ressorties des discussions: la sensibilisation et la communication en lien avec l'initiative pour la souveraineté alimentaire, l'accès à la terre et le soutien aux paysan-ne-s.

Bilan de cette première rencontre: des jeunes très différents, plein d'échanges, une belle énergie, bref, une belle réussite! Prochaine étape: organiser le travail autour de ces trois thématiques et apporter des solutions concrètes: plateforme d'échanges, outils, etc. A construire!

contact: b.darras@uniterre.ch - 079 904 63 74

article complet: www.uniterre.ch/fr/jeunes1801 •

AGENDA

Coopérative "Lait équitable" séances d'information

jeudi 15 mars à 20h au stand de Vernand, à Romanel
jeudi 22 mars à 20h au Café de la Poste, à Glovelier
contact: b.darras@uniterre.ch

Cultures en transition : regards croisés sur une agriculture paysanne écologique et de proximité

jeudi 15 mars à 19h
Centre spirituel Sainte-Ursule, Rue des Alpes 2, Fribourg
vendredi 16 mars à 19h30
Espace Création, Rue de la Dixence 10, Sion

Est-ce possible de se nourrir sans agro-industrie ?

mardi 20 mars à 18h30
Forum de Meyrin, Place des Cinq-Continents 1, Meyrin

Assemblée Générale d'Uniterre

samedi 7 avril à 10h - Café Le Tempo, Yverdon-les-Bains
/ 13h30 - 14h30 : projet de collecte de données dans le milieu agricole (Barto / ADA) présenté par Alain Sandoz

AG Uniterre Fribourg

jeudi 12 avril à 20h
au Relais Saint Jacques, Vuisternens-devant-Romont

Journée Internationale des luttes paysannes

mardi 17 avril
programme en cours

Vernissage Expo itinérante Souveraineté Alimentaire

foire agricole Bio de Moudon du 11 au 13 mai

DETAILS SUR NOTRE SITE

www.uniterre.ch/actions/agenda

ABONNEZ-VOUS À CE JOURNAL !

Pour recevoir notre journal - une voix indépendante et engagée, un regard critique et ouvert - et pour soutenir Uniterre et les paysans, devenez membre d'Uniterre !

Montant des cotisations annuelles :
paysan-ne-s 200.- / sympathisant-e-s 150.-
soutien 400.- / Etudiant-e-s, apprenti-e-s 60.-

DEVENE MEMBRES D'UNITERRE

www.uniterre.ch/adhesion

RESPIBOL BOLUS aux plantes

 **Soutien respiratoire**
veaux, élevage et engraissement

LGC LGC SA 026 913 79 84
LANDING GEN & CO 1627 Vaulruz www.lgc-sa.ch



N'achetez plus votre matériel informatique. Louez à 0%

*Offre soumise à conditions
www.memoirevive.ch

Lausanne Service après-vente
Route du Châtelard 54B
1018 Lausanne
T: +41 (0)21 566 13 00
support@memoirevive.ch

Lausanne Magasin
Rue St-Laurent 29
1003 Lausanne
T: +41 (0)21 320 89 15
lausanne@memoirevive.ch

Fribourg, Magasin et Service après-vente
Rue de l'Industrie 10
1700 Fribourg
T: +41 (0)26 425 88 00
fribourg@memoirevive.ch

 **MEMOIRE VIVE**



150 ANS **LE COURRIER**

OFFRE 150 ANS

ABO WEB 150.-
au lieu de 229.-*

ABO COMBI 200.-
au lieu de 299.-*


* Pour tout nouvel abonnement Web ou Combi d'une année conclu en 2018.

ABONNEZ-VOUS!

S'abonner au *Courrier* c'est promouvoir un journalisme humaniste et indépendant.

lecourrier.ch/abo, abo@lecourrier.ch



Uniterre utilise les logiciels **Crésus**. Et vous ?
Crésus Comptabilité, Crésus Salaires et Crésus Facturation : le trio gagnant

Avec plan comptable pour l'agriculture. www.cresus.ch

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Responsable du journal

Charles-Bernard Bolay, 079 409 14 42
charles-bernard@bluewin.ch

Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, 079 365 76 10, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Stefanie Schenk

Photographies

Kurt Graf p.5

Maquette

Dacha et Boris Abbet, atelier Soiuz, www.soiuz.ch

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.